



HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

WWW.EVAMYVOICE.ORG

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La loi israélienne sur la prévention du harcèlement sexuel au travail (1998) protège les salarié·e·s contre :

- Propos, gestes ou comportements à caractère sexuel non désirés.
- Demandes répétées à caractère sexuel malgré un refus clair.
- Atmosphère hostile créée par des blagues, images ou comportements sexuels.
- Tout abus d'autorité lié à une relation professionnelle.

ce n'est pas « une blague » ni « un malentendu » : la loi considère ces actes comme une infraction.

VOS DROITS DANS L'ENTREPRISE

- Chaque employeur doit désigner une personne responsable (מנית הטרדה מינית / אחראיית למנית הטרדה מינית) chargée de recevoir les plaintes internes.
- Vous pouvez vous adresser directement à cette personne pour signaler la situation.
- L'employeur est obligé de prendre des mesures : enquête interne, sanctions disciplinaires, prévention.

VOS RECOURS EXTÉRIEURS

Si l'entreprise ne réagit pas ou si vous préférez :

- Dépôt de plainte à la police (משטרת / Mishtara) → ouverture d'une enquête pénale.
- Tribunal du travail (בית הדין לעבודה / Beit HaDin LeAvoda) → possibilité de demander réparation financière.
- Centres d'aide (מרכז סיוע / Merkaz Siyua) :
 - 1202 (femmes et filles)
 - 1203 (hommes et garçons)
- Associations spécialisées : WIZO (03-6923710), Na'amat (050-2030887).

E.V.A : SOUTIEN FRANCOPHONE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES.

VOS PROTECTIONS LÉGALES

- Confidentialité (/ Pratiyout) : votre identité et vos propos doivent rester protégés.
- Aucune sanction contre vous : la loi interdit toute représaille contre une personne qui dénonce un harcèlement.
- Droit d'être accompagnée (/ Melave) par un proche ou un professionnel.

PHRASES UTILES

- « Je souhaite signaler un harcèlement sexuel dans mon entreprise »

אני רוצה לדוח על הטרדה מינית במקום העבודה שלי
(Ani rotse/rotsa le-daveakh al hatrada minit be-makom ha-avoda sheli)

- « Qui est la personne responsable dans l'entreprise ? »

? מי האחראי/ת למניעת הטרדה מינית בחברה
(Mi ha-akhraï/it le-meniat hatrada minit ba-hevra?)

- « Je demande à ce que mon identité reste confidentielle »

אני מבקש/ת שזוהותי תישאר חסונית
(Ani mevakesh/et she-zehouti tisha'er khasouya)



ET SI ON VOUS EN PARLAIT?

Faire le premier pas, c'est déjà avancer.
Briser le silence, poser les premiers mots, c'est être guidé avec discréction et sécurité.